

Prévoyance professionnelle
Demande d'admission à l'assurance collective
Formulaire pour contrats existants
(pas de nouvelles affaires)

Entreprise _____

N° de contrat* _____ N° d'assuré* _____

Catégorie Tous les employés Cadre _____

* Données pouvant être complétées par Allianz Suisse Vie

Personne à assurer

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA, lieu _____

Date de naissance _____

N° AVS _____

Numéro de téléphone _____

Courriel _____

féminin masculin

Activité professionnelle / Fonction _____

célibataire divorcé(e)¹

veuf/veuve¹

marié(e) depuis _____

lié(e) par un partenariat enregistré depuis _____

allemand français italien

anglais

Début du contrat de travail _____

Début de l'assurance _____

(à ne remplir que si différent du début du contrat de travail)

Taux d'occupation _____ %

Salaire annuel AVS prévu CHF _____

(veuillez indiquer le salaire pour l'année civile complète même si le contrat de travail a commencé en cours d'année)

La personne à assurer présente-elle des atteintes à la santé ayant des répercussions sur leur capacité de travail?

oui non si **oui**, nous demandons à la personne assurée de nous envoyer le questionnaire médical dûment complété signé ainsi que les éventuelles décisions de prestations des autres assureurs privés ou sociaux. Vous trouverez le questionnaire ainsi qu'une notice sur la procédure de demande d'admission sur Internet: www.allianz.ch/lpp-documents

L'AI a-t-elle réduit ou annulé la rente de la personne à assurer après le 31.12.2011, avec effet au 01.01.2012 ou ultérieurement?

oui non si **oui**, veuillez vous reporter aux informations complémentaires contenues dans notre notice «6^e révision de l'AI» sur Internet: www.allianz.ch/lpp-documents

Lieu et date

Timbre / signature de l'employeur ou de la fondation

Pour le transfert de l'avoit de libre passage, vous disposez, ainsi que la personne à assurer, du formulaire «Transfert des avoirs de libre passage à la nouvelle caisse de pension», qui figure sur Internet, à l'adresse: www.allianz.ch/lpp-documents.

¹ Sont applicables par analogie aussi bien pour une union conjugale que un partenariat enregistré.